

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 57

Date de la convocation : Jeudi 23 avril 2026

Délibération n° : DCM_2026_115

Matière 5.3.2

Le jeudi 30 avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (57)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Christine Hamard, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau et Jean-Luc Tilleau.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (6)

Alexandre De Fraissinette, Marianne Guinebretière, Laurence Huet Andriot, Didier Pohu, Emma Sellier et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (4)

Sébastien Dessein	Aglaé De Beauregard
Christian Gaborit	Elisabeth Amiot
Martin Griffon	Joris Raflegeau
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

Secrétaire de séance : Elisabeth Amiot

Désignation des élus représentant Sèvremoine au Conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Christelle Dupuis, Adjointe au Pôle Vitalité et Parcours de Vie

L'exercice des compétences détenues par la commune en matière d'action sociale peut, soit être exercée directement par elle, soit s'effectuer par l'intermédiaire d'un centre communal d'action sociale, établissement public local à caractère administratif.

Le CCAS est géré par un Conseil d'administration, présidé par le Maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences dans le domaine de l'action sociale. Le CCAS peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.

Par une délibération n°2026-069 en date du 2 avril 2026, le Conseil municipal a fixé à 4 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est obligatoirement secret.

Liste proposée :

LISTE 1
Christelle DUPUIS
Cécile FLEURANCE
Nadège SECHET
Isabelle SUTEAU

DELIBERATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et particulièrement les articles L.123-4 et R.123-7,

Vu la délibération n°2026-069 du Conseil municipal en date du 2 avril 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
61	61	0	0

- **ELIT** les 4 représentants au Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS : Christelle DUPUIS, Cécile FLEURANCE, Nadège SECHET et Isabelle SUTEAU.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.



Pour le Maire et par délégation :